

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

RÈGLEMENT # 230-195 Zone commerciale Cb5 – modification

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

(Territoire visé : la zones résidentielle Cb5 ainsi que les zones qui lui sont contiguës)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT # 230-195 intitulé « Zone commerciale Cb5 –  
modification. »**

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 230-195 lequel a pour objet de modifier les usages permis dans la zone commerciale Cb5 de même que les grilles d'usages associées au règlement # 230.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue **le 6 mai 2019 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont notamment pour objet :
  - de prohiber dans la zone commerciale Cb5 les usages résidentielles;
  - de modifier les grilles d'usages associées à ces zones.
4. Que le projet de règlement vise la zone commercial Cb5 ainsi que les zones qui lui sont contiguës.
5. Que la délimitation et la description de ces zones et des zones qui leur sont contiguës sont disponibles pour consultation au bureau municipal.
6. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le projet de règlement # 230-195 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 2 avril 2019.

Signé :

Nicolas Dion-Proulx  
Responsable de l'urbanisme